

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification du produit

nom IUPAC	OXYGENE
Synonyme	-
CAS n°	7782-44-7
CEE n°	231-956-9
Numéro de la substance	008-001-00-8
Numéro d'enregistrement	listé dans l'annexe IV/V Reach, exemption d'enregistrement

1.2. Utilisation de la substance

Industriel et professionnel. Effectuer une analyse de risques avant utilisation.

1.3. Identification de la Société

PRODONT-HOLLIGER - La Marnasse F-63880 OLLIERGUES (France)

Tel: +33 (0)4 73 95 56 42 - Fax: +33 (0)4 73 95 56 99 - prodont-holliger@acteongroup.com

1.4. Numéro d'urgence

Prodont-Holliger: Tel: +33 (0)4 73 95 56 42 (8h30-17h00)

2. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE

2.1. Classification de la substance

Conformément à la norme CE 1272/2008:

gaz combustible sous pression (catégorie 1), gaz oxygène (oxydant) (catégorie 1)

2.2. Etiquetage

Pictogrammes de danger



Avertissement: Danger

Identification des risques:

H270 Combustible; peut provoquer ou intensifier un incendie.

H280 Contient du gaz sous pression. Peut exploser si exposé à la chaleur.

Mesures de précaution:

Prévention P220 Stocker à l'écart de toute substance organique/combustible.

P244 Les valves doivent être exemptes de traces d'huile ou de graisse.

Réponse P370+P376 en cas d'incendie, stopper la fuite de gaz si les conditions de sécurité le permettent.

Stockage P403 Stocker dans un endroit ventilé et à l'abri de la lumière du soleil.

2.3. Autres risques

Aucun

3. COMPOSITION / INGREDIENTS

3.1 Substance

nom IUPAC	Concentration	CAS n°	EINECS n°	n° substance
Oxygène	99,9%	7782-44-7	231-956-9	008-001-00-8

Ne contient aucun autre composant ou impureté pouvant influencer sur la classification de la substance.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Demander avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, immédiats et retardés

Contact cutané: ne présente aucun risque en condition d'utilisation normale.

Contact oculaire: ne présente aucun risque en condition d'utilisation normale.

Inhalation: Une inhalation continue de concentrations supérieures à 75% peut causer nausée, vertiges, difficulté respiratoire, convulsion.

5. MESURES ANTI-INCENDIE

5.1 Dispositifs d'extinction des incendies

Tout type de dispositif.

5.2 Risques spéciaux

L'exposition au feu peut causer l'explosion ou la rupture de la bouteille. résiste à la combustion.

5.3 Equipements spéciaux pour le personnel chargé de l'intervention anti-incendie

Porter un appareil respiratoire en milieu confiné.

5.4 Conseil au personnel chargé de l'intervention anti-incendie

Coordonner les mesures pour contenir l'incendie. Refroidir les bouteilles avec un jet d'eau depuis un endroit protégé. Ne pas vider les bouteilles dans les égouts. Si possible, stopper la fuite du produit.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1 Mesures de protection personnelle, dispositifs de protection, mesures d'urgence

Evacuer le personnel non-nécessaire. Porter une combinaison protectrice et un appareil respiratoire adapté pour éviter l'inhalation et le contact cutané/oculaire avec les fumées. Assurer une bonne ventilation.

6.2. Protection de l'environnement

Absorber et contenir les fuites de produit. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ventiler les locaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions de manipulation

les bouteilles d'oxygène doivent être manipulées avec soin. Ne pas utiliser de lubrifiant ou de graisses isolantes en présence d'oxygène concentré. Le produit est très inflammable et augmente la combustion. Peut provoquer la combustion du papier, du bois, de l'huile, des vêtements...)

Assurer une ventilation adaptée à l'espace de travail. Ne pas fumer. Ne pas projeter de gaz sur une flamme, un objet chaud ou incandescent.

S'assurer régulièrement de l'absence de fuite de gaz (au moyen d'une solution d'eau savonneuse) et rester éloigné de toute source de combustion (flammes, étincelles, radiations ionisantes, laser, micro-ondes, électricité statique). Eloigner tous matériaux combustibles. Eviter tout risque de dommage causé aux bouteilles (corrosion, chute, choc). éviter le contact de l'oxygène liquide avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation et l'utilisation du produit. Utiliser toute protection personnelle requise.

7.2 Conditions de stockage sécurisé, incluant les incompatibilités

Garder le container sous 50°C dans un endroit aéré. Eviter les collisions.

8. PROTECTION PERSONNELLE ET LIMITES D'EXPOSITION

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 DNEL -
PNEC -

8.2 Contrôle d'exposition

8.2.1. Vérifier régulièrement la présence de fuites sur les systèmes sous pression. Eviter les atmosphères enrichies en oxygène à plus de 21%. Un détecteur de gaz peut être utilisé en cas de fuite de gaz oxydant. Assurer une ventilation correcte des locaux. Envisager un permis de travail pour les activités de maintenance.

8.2.2 Protection de la peau et du visage: Porter des lunettes de protection (type EN 166) ou un masque adapté au travail à réaliser.

Protection des mains: Porter des gants de protection adaptés au travail à effectuer (type EN 388)

Protection des voies respiratoires: Pas d'équipement requis sous condition normales d'utilisation et bonne ventilation. En cas de fuite, se référer au point 6.1.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Etat physique: Gazeux à 20°C. Incolore.

Odeur: inodore.

Point de fusion: -218,4°C

Point d'ébullition: -182,16°C

Inflammabilité: non inflammable dans l'air ambiant à 20°C et 101,3kPa

Pression de vapeur: 100 kPa à -183,1°C

Densité gazeuse relative: 1,1 (air=1)

Densité: 1,429g/L (à 0°C, 1 atm.)

Solubilité: 6,04g/L (à 20°C, 1 atm.)

Coefficient n-octanol/distribution liquide: log Kow 0,65

Viscosité: 0,156 cP à 99,70K

Propriétés combustibles: comburant

Température critique: -118,95°C

Pression critique: 50,14 atm.

9.2 Autres informations

Gas plus lourd que l'air. Peut s'accumuler au niveau du sol ou au-dessous dans les endroits confinés.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité: aucun risque de réactivité autre que les effets décrits dans les paragraphes suivants.

10.2 stabilité chimique: stable en conditions normales.

10.3 risques de réactions violentes: oxydation de substance organique.

10.4 Conditions à éviter: aucune sous conditions normales de stockage et manipulation (section 7).

10.5 matériaux incompatibles: peut réagir violemment avec un matériau combustible. Peut réagir violemment avec des agents réducteurs. Eloigner les équipement de l'huile et de la graisse.

10.6 risque de la décomposition du produit: aucun.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 information sur les effets toxiques: aucun effet connu.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité: aucun dommage écologique connu.

12.2 Durabilité et dégradabilité: néant.

12.3 Bio accumulation: néant.

12.4. Mobilité du gaz: néant.

12.5 Résultats de l'analyse PBT et vPvB: non classé en tant que PBT et vPvB.

12.6 Autres effets adverses: néant.

13. TRAITEMENT DES DÉCHETS

13.1 méthodes de traitement des déchets: traiter en accord avec la composition du déchet, conformément aux règlements nationaux et européens en vigueur. En cas de rejet accidentel, se référer aux point 6 et 7.

14. TRANSPORT

14.1 N° ONU: 1072

14.2 Dénomination ONU: oxygène comprimé.

14.3 ADR/RID classe 2

Pictogrammes: dangereux 2.2 + 5.1 (gaz non inflammable, non toxique, oxydant)



14.4 Pkg inst. 200

14.5 Transport par mer

N° EMS: F-c, S-W

Description du colis: oxygène comprimé.

14.6 Transport aérien

Cargo Pkg inst. 200, quantité maximale: 150 kg

Passager Pkg inst. 200, quantité maximale: 75 kg

14.7 Risques environnementaux: aucun

14.8 Précautions spéciales pour les utilisateurs: Eviter le transport dans des véhicules où la zone de stockage n'est pas séparée de la cabine. S'assurer que le conducteur connaît les risques et les mesures à prendre en cas d'urgence.

14.9 Transport en lot selon annexe II MARPOL 73/78 et IB code: néant.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 réglementations sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques de la substance suivre les règlements locaux et nationaux. Listé dans le règlement SEVESO 96/82/EC.

15.2 Risque chimique: aucun rapport de risque chimique requis.

16. AUTRES INFORMATIONS

Bibliographie:

1. règlement REACH 1907/2006 EC

2. règlement CLP 1272/2008 EC

3. ESIS

Remarques:

Avant utilisation du produit, s'assurer de sa compatibilité avec le cadre d'utilisation.

Cette fiche de sécurité est conçue avec les informations disponibles au moment de sa dernière révision.

L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation de son utilisation avec les informations disponibles.

Ce document ne peut être utilisé comme garantie de propriétés du produit.

L'utilisateur assume l'entière responsabilité de l'utilisation du produit. Il doit se conformer aux instructions et règlements en vigueur. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'usage impropre.